



Cette affiche ne devra pas
être recouverte
avant le 25 octobre 2022

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet « Porte de la Villette » - Paris 19ème
du jeudi 22 septembre 2022 à 8h30 au lundi 24 octobre 2022 à 17h00



Par arrêté municipal en date du 23 août 2022, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la mairie du 19ème arrondissement de Paris.

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 075 119 21 V0049 en date du 23 décembre 2021, concernant un programme de résidence étudiante de 111 appartements, un programme de 60 logements locatifs familiaux sociaux et intermédiaires ainsi qu'un programme de 92 logements en accession.

Le projet a pour objet de développer en alignement sur l'avenue de la Porte de la Villette 12.447 m² de surface de plancher dont 8.619 m² de logements se décomposant en un bâtiment de 92 logements en accession et un bâtiment de 60 logements locatifs familiaux, auxquels s'ajoute un Cinaspic de 2.953 m² à usage de résidence étudiante de 111 logements (l'ensemble comptabilisant 263 logements) et 875 m² de bureaux. Les logements se répartissent en trois bâtiments en R+9 non-accolés et dont les toitures seront végétalisées.

Cet avis est affiché à la mairie du 19ème arrondissement, dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme, 121 avenue de France, CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13, et est également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr).

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : <http://portedelavillette.participationdupublic.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie du 19ème arrondissement, 5-7 Place Armand Carrel 75019 PARIS, ouverte les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00 et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés), afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie du 19ème arrondissement, 5-7 Place Armand Carrel 75019 PARIS, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

- le dossier de permis de construire ;
- une étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale ;
- l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile de France ;
- les avis des collectivités intéressées;

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier et des observations ou questions sur le projet, et des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises, peuvent être adressées à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Aménagement– 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : DU-portedelavillette@paris.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

Les personnes responsables du projet sont Monsieur Vincent SOUYRI de RATP Habitat, Madame Claire Goudineau de RATP Habitat intermédiaire, sises 158 rue de Bagnolet 75020 PARIS ainsi que Monsieur Valère Pelletier de RATP Solutions Ville, sise 54 Quai de la Rapée 75012 PARIS.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.